

L'analyse différenciée selon les sexes¹

Définition

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et actions des instances locales, régionales et nationales.

L'ADS discerne de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir la réalisation d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés (biologiques, économiques, sociales, culturelles...) des femmes et des hommes. L'ADS s'effectue au cours des différentes étapes du projet : l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi.

Dans certaines situations, l'ADS mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités. Sa finalité est d'atteindre une égalité de fait.

Un projet peut être défini par : une loi, un règlement, une politique, un programme, une mesure, un service à l'intention des citoyennes et des citoyens, etc.

Égalité entre ♀ et ♂

Dans la très grande majorité des problématiques analysées – que ce soit dans les domaines de l'économie, de la santé, du transport, etc. –, les inégalités identifiées touchent les femmes.

Par exemple, une ADS réalisée en matière de décrochage scolaire met en perspective que les jeunes garçons et les jeunes filles décrochent pour des raisons et dans des proportions différentes. Pour augmenter le taux de diplomation, il est opportun de mettre en place des mesures qui tiennent compte des besoins et des réalités différenciées des jeunes filles et des jeunes garçons.

L'ADS ne signifie pas une approche symétrique des mesures, mais suppose plutôt que dans la majorité des situations des mesures spécifiques s'adressant aux femmes seront proposées et que dans d'autres situations des mesures seront proposées aux femmes et aux hommes.

Les avantages

- × Interventions plus efficaces et mieux adaptées aux situations de tous et toutes; par exemple : prévention du suicide chez les hommes et services de réadaptation en toxicomanie pour les femmes.
- × Prise de décision plus juste puisque raffinée par une plus grande connaissance des personnes rejointes.
- × Optimisation du budget alloué aux mesures et services.
- × Éviter les effets dommageables qu'on doit corriger par la suite.

¹ L'analyse différenciée selon les sexes a été adoptée en 1995, à Beijing, par plus de 180 États et gouvernements, dont le Canada et le Québec, dans le Programme d'action de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes.

Pour un projet intégrant la perspective de l'ADS

Questions qui incitent l'organisme promoteur à réfléchir sur le sujet

Lors de l'analyse de la problématique

1. Est-ce que nous sommes en mesure de fournir des données ventilées selon les sexes? (Consulter le site Web du Conseil du statut de la femme et celui de l'Agence de Santé et Services sociaux de Lanaudière) Qu'est-ce qu'on peut retenir du portrait comparatif homme/femme? Qui est touché et comment?
2. Selon l'information quantitative et qualitative disponible, y a-t-il des différences entre les femmes et les hommes dans l'intervention visée? Comment s'exprime la pauvreté sur les plans local et régional?

Lors de l'élaboration du projet

3. Les activités à réaliser dans le projet concernent-elles :
Les femmes et les hommes?
Surtout les **femmes**?
Surtout les **hommes**?
4. Quels moyens concrets peut-on envisager pour réduire, éliminer les écarts observés entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons?
5. En quoi les stratégies et les moyens d'action vont-ils permettre de réduire les écarts entre les femmes et les hommes?
6. Au cours du projet, peut-on collecter des données différenciées selon les sexes qui permettront de faire une analyse en vue de faire une évaluation de la réduction des inégalités et de recommander un suivi au projet ?

Lors de l'évaluation des actions

7. Quels ont été les effets de l'intervention chez les femmes et chez les hommes?
8. En quoi le projet a-t-il contribué à l'atteinte de l'égalité entre les sexes?
9. Quelles modifications au projet pourrait-on proposer pour mieux tenir compte des besoins différenciés des femmes et des hommes?

Sources : *Secrétariat à la condition féminine
Table de concertation des groupes de femmes Centre du Québec
Ministère de la santé et services sociaux*